SAINT-PATRICE-DE
SHERRINGTON

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENT 323-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 323 RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES RENDUS PAR LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE Lors de la séance ordinaire du 17 août 2026, le conseil a adopté le Règlement no 323-2 modifiant le Règlement 323 relatif à la tarification des services rendus par la municipalité ;

QUE Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement à l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles d'ouverture au 236, rue Saint-Patrice, Sherrington (Québec) ou sur demande à dg@sherr.ca.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 18e jour du mois d'août 2026.

Clément Costanza
Directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 18e jour du mois d'août 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce le 18e jour du mois d'août 2026.

Clément Costanza
Directeur général et greffier-trésorier